



AQDMD

Le droit de choisir

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ

Le 18 mai 2013

La commission spéciale sur la question de la mort digne et le rapport d'experts légistes sur les recommandations de cette commission ont réveillé la conscience de notre société sur cette partie de la vie qui confine à l'approche de la mort. Les progrès de la médecine ont généré un monde collatéral plus ou moins clandestin enveloppé de brouillard : un monde où le malade est trop souvent dépossédé de toute participation aux décisions de fin de vie qui le concernent, où ses directives anticipées lorsque exprimées ne sont pas respectées, où les soins palliatifs lui sont inaccessibles, et où parfois les soins y sont contraires à ses volontés.

Le débat sociétal engagé sur la question de l'Aide médicale à mourir (AMAM) salubre en soi vient de déborder dans la démagogie pure et simple par la campagne « *Tuer n'est pas un soin* ». L'emploi d'un slogan percutant dont le matériau de base n'est pas l'honnêteté intellectuelle ne contribue en rien à l'intelligence du débat.

Ceux, qui comme nous, revendiquent la légalisation de l'aide à mourir dans la dignité le font au nom de l'autonomie et de la dignité humaine. Nous estimons que l'appréciation de la qualité de l'existence revient ultimement à la personne elle-même. L'encadrement légal de l'aide médicale à mourir mettra fin aux pratiques clandestines et des balises bien précises en assureront l'application sécuritaire. Nous considérons l'aide médicale à mourir comme une option pour mettre fin aux douleurs physiques et aux souffrances psychologiques d'un mourant qui le demande lorsque tous les soins de confort ont échoué. De plus, l'aide médicale à mourir est infiniment plus respectueuse et altruiste que de laisser la personne dans l'obligation de mettre fin à ses jours par des moyens aussi agressants que dégradants (armes à feu, poisons, chutes mortelles, etc.).

Mourir dans la dignité n'a pas la même signification pour tous, c'est pourquoi toutes les options doivent être disponibles.

Un projet de loi sera bientôt déposé. Nous sommes toujours aussi fiers que cette question ait fait l'objet d'une commission qui ait réussi ce rare exploit d'une collaboration au-delà des lignes de parti politique.

Cordialement,

Hélène Bolduc

Hélène Bolduc,
Présidente, Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD)

Cosignataires :

Jocelyn Bérubé, MD

Marcel Boisvert, MD

Marcel Boulanger, MD, Anesthésiste retraité

Georges L'Espérance, MD, Neurochirurgien

Jean Mercier, Professeur d'administration publique et de politiques publiques, Université Laval

Robert Senet, Juriste

N.B. : Notez que plus de 20,000 médecins sont inscrits au Collège des Médecins du Québec. Le Collectif des médecins contre l'euthanasie ne parle que pour lui-même.